



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU HAUT-RHIN

PRÉFECTURE

Direction des Collectivités Locales
et des Procédures Publiques
Bureau des relations avec les collectivités locales

A R R E T E

N° 2014.181-0003 du 30 JUIN 2014 portant
fixation de la liste des membres de la commission départementale de la coopération intercommunale

LE PREFET DU HAUT-RHIN

Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-42 à L. 5211-45 et R. 5211-19 à R. 5211-40 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2011-095-13 du 15 avril 2011 portant fixation de la liste des membres de la commission départementale de la coopération intercommunale ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2014-140-0005 du 20 mai 2014 portant composition de la commission départementale de la coopération intercommunale- formation plénière et formation restreinte;
- VU l'arrêté préfectoral n°2014-142-0004 du 22 mai 2014 portant organisation de l'élection des représentants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes à la commission départementale de la coopération intercommunale ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2014-157-0001 du 6 juin 2014 portant établissement des listes électorales dans le cadre de l'élection des représentants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes à la commission départementale de la coopération intercommunale ;
- VU les listes de candidats déposées le 17 juin 2014 à la préfecture par l'Association des Maires du Haut-Rhin, pour le collège des communes dont la population est inférieure à la moyenne communale du département, le collège des 5 communes les plus peuplées, le collège des autres communes du département, le collège des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et le collège des syndicats intercommunaux et syndicats mixtes ;

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article L. 5211-43 du code général des collectivités territoriales, lorsqu'une seule liste de candidats réunissant les conditions requises à été adressée au représentant de l'Etat dans le département par l'association départementale des maires et qu'aucune autre candidature individuelle ou collective n'est présentée, le représentant de l'Etat en prend acte et il n'est pas procédé à l'élection des représentants des différents collèges des maires, des représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et des représentants des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu, en présence d'une seule liste de candidats pour chacun des 5 collèges susvisés, de faire application de cette disposition;



PRÉFECTURE LABELISÉE
QUALIPREF 2

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Haut-Rhin;

A R R Ê T E

Article 1er – L'arrêté préfectoral n°2011-095-13 du 5 avril 2011 portant fixation de la liste des membres de la commission départementale de la coopération intercommunale est abrogé.

Article 2 - La commission départementale de la coopération intercommunale présidée par le Préfet du Haut-Rhin est composée de 45 membres élus ci-dessous désignés :

I. Représentants des communes :
(18 sièges)

A. Représentants des communes dont la population est inférieure à la moyenne communale du département
(7 sièges dont 2 pour les communes classées en zone de montagne)

TITULAIRES

- M. Bernard SACQUEPEE	Maire de WICKERSCHWIHR
- M. André DENEUVILLE	Maire d'APPENWIHR
- M. Patrice FLUCK	Maire de MERXHEIM
- M. Umberto STAMILE	Maire de GUEMAR
- M. Pascal TURRI	Maire de STETTEN

Communes zone montagne

- M. Jean-Jacques FELDER	Maire de HATTSTATT
- M. Claude CENTLIVRE	Maire d'EGUISHEIM

LISTE COMPLEMENTAIRE

- Mme Françoise BOOG	Maire de MEYENHEIM
- M. Franck DUDT	Maire de SOPPE LE HAUT
- M. Christian KLINGER	Maire de HOUSSEN

Commune zone montagne

- M. Jean-Marie BOHLI	Maire de RAMMERSMATT
-----------------------	----------------------

B. Représentants des cinq communes les plus peuplées
(5 sièges)

TITULAIRES

- M. Jean ROTTNER Maire de MULHOUSE
- M. Yves HEMEDINGER 1er Adjoint au Maire de COLMAR
- M. Jean-Marie ZOELLE Maire de SAINT-LOUIS
- M. J-Louis SCHILDKNECHT Maire d'ILLZACH
- M. Antoine HOME Maire de WITTENHEIM

LISTE COMPLEMENTAIRE

- Mme Michèle LUTZ 1^{er} Adjointe au Maire de MULHOUSE
- Mme Claudine GANTER Adjointe au Maire de COLMAR
- M. Bernard SCHMITTER Adjoint au Maire de SAINT-LOUIS

C. Représentants des autres communes

(6 sièges dont 1 pour les communes classées en zone de montagne)

TITULAIRES

- M. Jean-Marie BELLIARD Maire de SIERENTZ
- M. Jo SPIEGEL Maire de KINGERSHEIM
- Mme Bernadette GROFF Maire de BRUNSTATT
- M. Yves GOEPFERT Maire de WITTELSHEIM
- M. Jacques GINTHER Maire de BARTENHEIM

Commune zone montagne

- M. Serge NICOLE Maire de WINTZENHEIM

LISTE COMPLEMENTAIRE

- Mme Josiane MEHLEN Maire de MORSCHWILLER LE BAS
- M. Mathieu THOMANN Maire d'INGERSHEIM

Commune zone montagne

- M. Jean-Marie BALDUF Maire de TURCKHEIM

II. Représentants des EPCI à fiscalité propre

(18 sièges dont 8 pour les EPCI à fiscalité propre classés en tout ou en partie en zone de montagne)

TITULAIRES

- M. Jean-Marie BOCKEL Président de Mulhouse Alsace Agglomération
- M. Olivier BECHT 1^{er} Vice-président de Mulhouse Alsace

- M. Jean-Rodolphe FRISCH

- M. Bernard GERBER

- M. Alain GIRNY

- M. Gérard HUG

- Mme Martine LAEMLIN

- M. Armand REINHARD

- M. Pierre SCHMITT

- M. Michel WILLEMANN

Agglomération

Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Largue

Président de la Communauté de Communes du Pays du Ried Brun

Président de la Communauté de Communes des Trois Frontières

Président de la Communauté de Communes du Pays de Brisach

Présidente de la Communauté de Communes Porte de France Rhin Sud

Vice-président de la Communauté de Communes d'Altkirch

Président de la Communauté de Communes de la Porte d'Alsace

Président de la Communauté de Communes du secteur d'Illfurth

EPCI à fiscalité propre zone montagne

- M. Gilbert MEYER

Président de la Communauté d'Agglomération de Colmar

- M. Marc JUNG

Président de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller

- M. Jean-Marie MULLER

Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg

- M. Lucien MULLER

1^{er} Vice-président de la Communauté d'Agglomération de Colmar

- M. Norbert SCHICKEL

Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster

- M. Michel SORDI

Membre du Bureau de la Communauté de Communes Thann-Cernay

- M. Jean-Pierre TOUCAS

Président de la Communauté de Communes du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux

- M. Denis WIEDERKEHR

Président de la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau

LISTE COMPLEMENTAIRE

- M. François BERINGER

Président de la Communauté de Communes Essor du Rhin

- M. André BOHRER

Président de la Communauté de Communes Ill et Gersbach

- M. J-Marie FREUDENBERGER

Président de la Communauté de Communes de la Vallée du Hundsbach

- M. Michel HABIG

Président de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin

- Mme Lara MILLION

Vice-présidente de Mulhouse Alsace Agglomération

EPCI à fiscalité propre zone montagne

- | | |
|------------------------|---|
| - M. Claude ABEL | Président de la Communauté de Communes du Val d'Argent |
| - M. Dominique DIRRIG | Président de la Communauté de Communes du Jura Alsacien |
| - M. Laurent LERCH | Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach |
| - M. François TACQUARD | Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin |

III. Représentants des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes
(2 sièges dont 1 pour les syndicats intercommunaux classés en tout ou en partie en zone de montagne)

TITULAIRES

- | | |
|------------------|--|
| - M. René DANESI | Président du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin |
|------------------|--|

Syndicat intercommunal zone montagne

- | | |
|-------------------|--|
| - M. Henri MASSON | Président du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux |
|-------------------|--|

LISTE COMPLEMENTAIRE

- | | |
|---------------------|--|
| - Mme Annick FELLER | Présidente du Syndicat des Affaires périscolaires de Hausgauen Hundsbach et Willer |
|---------------------|--|

IV. Représentants du Conseil Régional d'Alsace
(2 sièges)

TITULAIRES

- M. Jean-Paul OMEYER
- Mme Victorine VALENTIN

V. Représentants du Conseil Général
(5 sièges)

TITULAIRES

- M. Rémy WITH
- M. Bernard NOTTER
- M. Pierre BIHL
- M. Hubert MIEHE

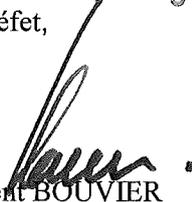
- M. Pierre VOGT

LISTE COMPLEMENTAIRE

- M. Charles BUTTNER
- M. Eric STRAUMANN
- M. Michel HABIB

Article 3 – Le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Colmar, le 30 JUIN 2014
Le Préfet,


Vincent BOUVIER

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant sa notification ou sa publication pour les tiers intéressés, auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg. Il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai auprès de Monsieur le Préfet. Le silence gardé par l'autorité préfectorale pendant deux mois équivaut à un rejet et ouvre un nouveau délai de deux mois pour un éventuel recours contentieux.